

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2013

RÈGLEMENT DU BUDGET ET APPROBATION DES COMPTES DE L'ANNÉE 2012 - (N° 1083)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF7

présenté par
M. Eckert, rapporteur général

ARTICLE 8

A l'alinéa 1, substituer aux mots : « complété par un alinéa ainsi rédigé », les mots : « ainsi modifié ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.